

Fonds pour le bien-être des élèves favorisant le changement systémique

Foire aux questions

Admissibilité

- **La subvention est-elle seulement offerte aux organismes de bienfaisance?** En théorie, tous les types d'organisation sont admissibles, y compris les organismes sans but lucratif, les universités, les hôpitaux et les entreprises sociales. Cependant, si vous n'êtes pas un organisme de bienfaisance canadien enregistré, vous devrez avoir recours à un fiduciaire, c'est-à-dire à un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui recevra les fonds en votre nom avant de vous les transférer. Vous devez inscrire le nom de votre fiduciaire sur le formulaire de demande. Les organismes à but non lucratif sans statut d'oeuvre charitable doivent aviser le nom d'un fiduciaire (révisé le 30 octobre 16h30)
- **L'initiative doit-elle nécessairement concerner le bien-être des élèves pendant les heures de classe?** Non, mais elle doit faire partie intégrante de la démarche de l'école visant à améliorer le bien-être de l'ensemble de ses élèves. C'est pourquoi les programmes communautaires après l'école ne sont pas admissibles, par exemple.
- **Que signifie la consigne voulant qu'une commission ou un district scolaire puisse présenter une demande, mais que son initiative doive toucher plus d'une commission ou d'un district?** Pour ce qui est de l'admissibilité, nous acceptons avec plaisir les demandes de tout district, tant que son plan d'intensification ne se limite pas à l'élaboration d'une stratégie pour ce seul district. La portée est un critère important. Une commission scolaire qui prévoit accroître la portée ou l'enracinement des retombées au-delà de son territoire (dans sa localité, sa région ou sa province) obtiendra une meilleure note relativement à ce critère qu'une autre commission dont l'initiative ne concerne que ses propres écoles.
- **L'initiative doit-elle être « nouvelle », ou peut-on proposer l'élargissement d'une initiative en cours à l'échelle du système?** La nouveauté n'est pas un critère d'admissibilité. En fait, ce sont les méthodes non éprouvées d'amélioration du bien-être des élèves qui ne sont pas admissibles à la subvention, et en matière de changement systémique, nous nous attendons à ce que vous ayez déjà pris des mesures pour enrayer le problème soulevé.
- **La subvention est-elle offerte dans une seule province?** Toute organisation du Canada, y compris un district scolaire, peut présenter une demande.
- **L'accroissement du bien-être du personnel enseignant est-il un moyen pertinent d'améliorer le bien-être des élèves?** Oui. Vous devrez cependant démontrer comment vos efforts mènent à l'amélioration du bien-être socioaffectif des élèves.

Durée

- **Le programme doit-il absolument durer trois ans? Les programmes de moins de trois ans sont-ils admissibles?** La durée du projet doit être de trois ans.
- **Opérer un changement systémique durable en trois ans est une tâche colossale. Doit-on démontrer que les efforts déployés se poursuivront une fois que la période de subvention aura pris fin?** Nous ne pouvons qu'approuver la continuation d'une initiative au-delà de la période de subvention. Nous n'exigeons pas que vous « implantiez » un changement systémique pendant la période de subvention, mais bien que vous déployiez des efforts en ce sens et amorciez le changement.

Demande

- **Si l'initiative proposée concerne un volet particulier d'un projet, quelle proportion de la demande doit être consacrée au volet, et quelle proportion au projet dans son ensemble?** Il est préférable de vous concentrer sur la description du volet, tout en fournissant des renseignements sur le projet à titre de contexte.
- **Quel code de l'ARC doit-on choisir?** Ce code est utilisé par la fondation McConnell pour ses déclarations à l'Agence du revenu du Canada. Nous vous suggérons de choisir le code C2, cette catégorie correspondant au plus près au bien-être dans les écoles. Vous êtes cependant tout à fait libre de choisir un autre code.
- **La demande peut-elle être présentée en français?** Absolument.
- **Quelle est la différence entre une preuve d'engagement et un partenariat?** Dans la section Partenariats, vous devez démontrer que vous avez réalisé une analyse du contexte, que vous connaissez des organisations qui font un travail semblable au vôtre, et que vous tirez parti de leur travail. En ce sens, le terme « partenariat » n'est peut-être pas le plus approprié, mais il est trop tard pour en choisir un autre. Dans la section Preuves d'engagement, vous devez fournir des renseignements concernant les partenaires dont dépend votre projet.

Budget

- **Les dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation du projet, par exemple en ce qui a trait à la location ou à l'achat d'équipement, à l'impression de documents, aux déplacements ou à la vérification, peuvent-elles être intégrées au budget du projet?** Oui, vous êtes libre d'inclure tout ce qui est nécessaire.
- **Quelles sont vos attentes ou recommandations quant à la répartition du budget entre les activités de soutien au bien-être socioaffectif des élèves et les efforts d'intégration de la notion de bien-être au système d'éducation? Par exemple, peut-on ou devrait-on attribuer la moitié du budget, ou davantage, aux activités de soutien?** Nous n'avons aucune attente ni recommandation à ce sujet.
- **Le budget doit-il être établi en fonction des exercices, des années civiles ou des années scolaires?** Le budget doit couvrir la période allant de janvier 2018 à décembre 2020. Si vous préférez vous baser sur les années scolaires, utilisez les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Dans ce cas, le budget de 2017-2018 et de 2020-2021 devra être moins important, étant donné qu'il ne s'applique qu'à une partie de l'année scolaire.
- **Doit-on inscrire au budget le temps et les frais de déplacement des participants aux retraites?** Les frais de déplacement pour les retraites et les rassemblements de titulaires de subvention seront couverts séparément par la fondation McConnell. Le temps de personnel serait considéré comme un engagement de la part du titulaire de subvention. Comme le temps exact requis est incertain, nous ne nous attendons pas à ce qu'il soit inscrit à votre budget.
- **Est-ce acceptable d'avoir recueilli 50 % de la somme demandée à ce jour, ou devons-nous obtenir d'autres fonds pour égaler la contribution demandée à WellAhead?** Les fonds déjà obtenus sont suffisants.
- **Les subventions en attente peuvent-elles être inscrites à notre budget à titre de revenus?** Oui.
- **Les 50 % de la somme demandée peuvent-ils être entièrement en nature?** En théorie, oui. Cependant, nous cherchons à voir si vos efforts sont durables. Les demandes pour lesquelles il y a

d'autres sources de contribution financière, ne serait-ce que du financement d'un programme existant, seront jugées plus favorablement.

- **Que faire si nos revenus sont inférieurs à nos dépenses?** Vos revenus totaux doivent égaler vos dépenses totales. Si ce n'est pas le cas, c'est que vous n'avez pas les fonds nécessaires pour mener à bien votre projet. Votre demande sera rejetée.
- **Pouvez-vous nous donner des exemples de contributions en nature appropriées?** Les contributions en nature de l'auteur de la demande doivent démontrer qu'il s'est engagé à concrétiser le projet. Par exemple, la contribution d'un pourcentage du salaire d'un membre du personnel est appropriée si cette personne effectuera des tâches différentes ou supplémentaires. Elle n'est pas appropriée si la personne effectue déjà ces tâches dans le cadre de son travail quotidien. De la même façon, une contribution d'espace peut être incluse si elle reflète une utilisation différente ou nouvelle de l'espace. L'inscription d'une salle de conférence pour le personnel serait inappropriée, puisque cet espace est déjà utilisé à cette fin. L'inscription d'un gymnase pour la tenue de rassemblements communautaires après les heures de classe serait une contribution en nature plus appropriée.
- **Les fonds peuvent-ils servir à la recherche et à l'évaluation?** Oui. Vous pouvez utiliser une partie des fonds pour mener des évaluations continues. Cependant, veuillez noter que nous ne financerons que les projets qui ont déjà manifestement amélioré le bien-être des élèves, et que nous ne subventionnerons pas les grands projets de recherche pour lesquels les fonds demandés serviraient principalement à la recherche.

Soutien de WellAhead

- **Pouvez-vous nous en dire davantage sur les mesures de soutien à l'évaluation évolutive?** Si l'évaluation évolutive vous intéresse, certains membres de notre équipe s'y connaissent en la matière et seraient heureux de vous conseiller. Nous ne mènerons pas votre évaluation évolutive à votre place. Si le sujet ne vous intéresse pas, c'est tout aussi bien. Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation évolutive, veuillez lire le [document](#) accessible sur le site Web de la fondation McConnell.
- **Est-ce notre seule chance de présenter une demande, ou aurons-nous d'autres occasions?** Ce fonds précis représente une occasion de financement unique de WellAhead. Il pourrait y avoir d'autres occasions de financement par l'intermédiaire de WellAhead, mais aucune n'est prévue pour le moment.
- **S'agit-il d'une subvention non renouvelable, ou pourra-t-elle être renouvelée après trois ans?** Nous ne prévoyons pas renouveler la subvention.

Probabilité d'obtention d'une subvention

- **Combien de projets prévoyez-vous financer?** Nous n'avons pas déterminé le nombre de subventions que nous accorderons. Cependant, nous nous attendons à offrir des subventions totalisant de 1 à 2 millions de dollars sur trois ans.

Termes et définitions

- **Comment la fondation McConnell voit-elle le changement systémique? Avez-vous des exemples de programmes antérieurs qui, selon vous, ont eu des répercussions systémiques positives?** Veuillez consulter le [site Web de la fondation McConnell](#) pour de plus amples renseignements sur la façon dont elle définit le changement systémique.

- **Que signifie « haute fidélité »?** Le terme « fidélité » renvoie au niveau d'exactitude avec lequel une chose est copiée ou reproduite. Comme nous cherchons à financer des solutions qui améliorent le bien-être de l'ensemble des élèves, nous nous intéressons davantage aux démarches flexibles et adaptables à différents contextes, qui n'ont pas à être mises en œuvre d'une façon précise.
- **Qu'entend-on par « extensible »?** L'extensibilité renvoie à la possibilité qu'une solution soit largement diffusée. Les stratégies à coût élevé, qui exigent une formation particulière pour les enseignants ou qui doivent être mises en œuvre d'une façon précise seront considérées comme étant moins extensibles que les solutions à faible coût qui requièrent peu ou pas de formation et qui peuvent être adaptées à différents contextes.
- **Adoptez-vous une définition précise du bien-être socioaffectif?** Non. Cependant, ces subventions visent à financer des mesures universelles (de niveau 1) favorables au bien-être de l'ensemble des élèves, et non des interventions ciblées ou indiquées pour des élèves à risque ou des élèves ayant des problèmes de santé mentale. Reportez-vous au [webinaire](#) (en anglais seulement) pour de plus amples renseignements.
- **Comment définissez-vous les données probantes? Est-ce que seules les évaluations du rendement scolaire ou professionnel seront prises en compte?** Nous vous suggérons d'inclure dans votre demande vos données probantes les plus fiables ainsi que les résultats obtenus. Nous tiendrons compte de tous les types d'évaluation dans notre examen.